membres de l'administration qui ont combiné le plan et qui sont tellement intéressés dans le résultat du vote, qu'en toute justice on peut bien ne pas en tenir compte. Cette déduction faite, il ne reste plus que vingttrois contre vingt-deux.

L'HON. Proc.-Gén. CARTIER—Mais si vous faites abstraction des membres du gouvernement, vous deves également faire abstraction des chefs de l'opposition. (On rit.)

M. JOLY-Je ne orois pas, parce qu'ils n'étaient pas plus intéressés dans l'affaire que les autres députés de cette chambre. Et puis, sur ces vingt-six, il s'en trouve au moins six dont la conduite a été condamnée de la manière la plus directe par leurs électeurs dans des assemblées publiques tenues expressément dans le but de considérer la Je citerai question de la confédération. entr'autres les députés de Joliette, Rouville, Chambly, l'Assomption, etc. Ainsi donc, en prenant l'élément canadien-français et en envisageant les choses à leur juste point de vue, on verra que ses représentants sont à peu près divisés également et qu'il serait assez difficile de dire si la majorité du peuple est avec ou contre ses représentants dans cette enceinte. Il est impossible de connaître en ce moment l'opinion des Canadiens-Français si on ne leur donne pas l'occasion de l'exprimer par des élections générales. Ils forment un peuple d'environ un million et ont par conséquent droit d'être consultés sur ce projet autant que les provinces du golfe, et n'y aurait-il que ce motif pour justifier des élections générales qu'il faudrait y recourir. J'affirme que la rapidité avec laquelle ce projet a été placé devant la chambre et voté, nous a pris par On nous a dit que nos chefs n'asurprise. yant pas voulu consentir à un arrangement avec le Haut-Canada pour régler les demandes en tout ou en partie de ce dernier, le projet nous avait été imposé; mais si cette alternative nous avait été offerte plus tôt, je n'ai pas le moindre doute qu'il eut été possible de nous entendre avec nos amis du Haut-Canada dans une mesure de conciliation qui, sans vouloir contenter tout le monde, nous aurait cependant rapprochés les uns des Le principal grief du Haut-Canada était, par exemple, que contribuant pour les deux tiers au revenu public il n'avait de contrôle que sur la moitié des dépenses :--je ne dirai pas que j'aurais accepté la représentation basée sur la population de préférence à ce projet de confédération, mais j'avouerai que je trouve la réclamation du Haut-Canada au sujet des finances, juste et équitable. Telle est mon opinion comme membre de cette chambre. Je serais très disposé à accepter un plan qui donnerait au Haut-Canada une plus grande part dans les dépenses, d'accord avec l'excédant de sa population, et ne craindrais pas de courir les chances d'une ré-élection après cette déclaration. (Ecoutez! écoutez!) Sans doute, il se trouverait en Haut-Canada un certain nombre que cela ne satisferait point encore : pour ma part, je ne crois pas avoir le droit de leur offrir davantage. Je veux prouver que les Bas-Canadiens n'ont pas assez perdu le sentiment de justice pour refuser de reconnaître ce principe et ne sont pas aussi éloignés de faire des concessions aux Haut-Uanadiens que ceux-ci se l'imaginent. Si nous eussions été informés de ce qui se préparait, je crois qu'il nous eut été facile de combiner quelque arrangement pour tomber d'accord avec le Haut-Canada et augmenter sa part de contrôle sur le trésor public, plutôt que d'être forcés d'accepter ce projet de confédération. Le motif le plus puissant qui ait été donné pour passer cette mesure, est que les relations du Bas et du Haut-Canada avaient attaint une phase telle que le gouvernement du pays ne pouvait plus fonctionner en paix et dans l'ordre. Je ne crois pas qu'il en soit ainsi, ni que le Haut-Canada soit prêt à se lancer dans la guerre civile, pas plus qu'aucun député de cette partie de la province soit sous l'impression qu'il n'est plus possible d'obtenir justice par des moyens constitutionnels. Il me répugne de penser qu'aucun d'eux ait songé à venir ici décidé à revendiquer les droits du Haut-Canada par le meurtre, l'effusion du sang et la guerre civile; c'est pourquoi, je suis d'avis qu'il est bien malheureux que l'hon. président du conseil ait essayé de nous effrayer en se servant de telles expressions.

L'Hon. M. BROWN — L'hon. monsieur fait erreur, car jamais je ne me suis servi de telles expressions en défendant les droits du Haut-Canada

du Haut-Canada.

M. JOLY—J'en demande pardon à l'hon. monsieur, mais je l'ai entendu se servir de ces expressions plusieurs fois dans cette enceinte.

L'Hon. M. BR()WN—Ce doit être alors que je parlais de la guerre des Etats-Unis.

M. JOLY — L'hon, monsieur nous a certainement dit dans son discours à l'ouverture de ces débats que le pays était à la veille d'être plongé dans la guerre civile,